
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 16 décembre 2025 à 14 h 30
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

Véronique Fournier, mairesse d'arrondissement
Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement
Jonathan Burnham, conseiller d'arrondissement
Catherine Houbart, conseillère de ville
Élise Tanguay, conseillère de ville

AUTRES PRÉSENCES :

Benoît Glorieux, directeur d'arrondissement
Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement
Melissa Gareau, secrétaire-rechercheuse

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 14 h 33.

10.01

CA25 22 0348

Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre 2025, à 14 h 30

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

De constater l'avis de convocation et d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre 2025, à 14 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Période de commentaires des élus

Aucun commentaire.

10.03

Période de questions et commentaires du public

À 14 h 34, la mairesse annonce le début de la période de questions. Les personnes mentionnées ci-dessous adressent une question relative au sujet suivant :

Mathieu Prévost Parc des Eaux-Cachées

Guillaume Gentié Parc des Eaux-Cachées

La période de questions prend fin à 14 h 39.

10.04

CA25 22 0349

Approuver l'entente à intervenir entre Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par l'Agence Parcs Canada, Voies navigables au Québec, et la Ville de Montréal pour procéder aux Opérations de déneigement sur le segment asphalté de la Piste, du Lieu historique national du Canal-de-Lachine comprise entre l'avenue Atwater et la rue de la Commune Ouest sur la berge nord du canal, et entre la rue Charlevoix et la passerelle de la Côte-Saint-Paul sur la berge sud du canal, pour une période de deux ans, incluant une option de renouvellement de deux ans, le tout aux conditions stipulées dans ladite entente

Il est proposé par Nicolas Jolicoeur

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'approuver l'entente à intervenir entre Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par l'Agence Parcs Canada, Voies navigables au Québec, et la Ville de Montréal pour procéder aux Opérations de déneigement sur le segment asphalté de la Piste, du Lieu historique national du Canal-de-Lachine comprise entre l'avenue Atwater et la rue de la Commune Ouest sur la berge nord du canal, et entre la rue Charlevoix et la passerelle de la Côte-Saint-Paul sur la berge sud du canal, pour une période de deux ans, incluant une option de renouvellement de deux ans, le tout aux conditions stipulées dans ladite entente;

D'autoriser le Directeur d'arrondissement du Sud-Ouest à signer, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1254973002

CA25 22 0350

Accorder un contrat à 9424-0306 Québec inc., pour le service de déneigement de la piste cyclable du Canal de Lachine, au montant de 30 675,33 \$ / Autoriser une dépense totale de 50 675,33 \$, comprenant les taxes et les incidences - Appel d'offres 25-21227 - 5 soumissionnaires

Il est proposé par Jonathan Burnham

appuyé par Élise Tanguay

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus de 46 274 \$, net de ristournes de taxes, du Fonds de déneigement de l'arrondissement, pour le déneigement d'un tronçon de la piste du Canal de Lachine;

D'accorder à 9424-0306 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de déneigement de la piste cyclable du Canal de Lachine, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 30 675,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 25-21227;

De procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire;

D'autoriser une dépense de 20 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1257062005

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 14 h 45, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la mairesse déclare la séance levée.

Véronique Fournier
Mairesse d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 février 2026.

Initiales Daphné Claude